BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 493

## 43 – HAUTE-LOIRE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU PUY-EN-VELAY

## Créations d'établissements

131 249 633 RCS Le Puy en Velay.
**MIGNOT LA COUDOULIERE.**
*Forme :* Société Civile Immobilière.
*Administration :* Gérant : MIGNOT Yves Guy nom d'usage : MIGNOT.
*Capital :* 100.00 EUR.
*Adresse :* 430, Chemin De La Goutte, 43140 La Séauve-sur-Semène.
*Activité :* L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la gestion par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, de toute nature (à usage d'habitation, commercial, professionnel, industriel ou mixte), dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement La souscription de tout emprunt, financement ou cautionnement nécessaire à la réalisation de cet objet, et la constitution de toutes garanties réelles (hypothèques, privilèges) ou personnelles sur les biens sociaux. La mise à disposition, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie des immeubles de la Société au profit des associés. La prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés civiles immobilières. L'aliénation exceptionnelle des biens ou droits immobiliers devenus inutiles à la Société, notamment par voie de vente, d'échange ou d'apport en société, dès lors qu'elle ne présente pas un caractère de répétition assimilable à une activité de marchand de biens. Et généralement, toutes opérations quelconques de nature civile, mobilière, immobilière ou financière se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition formelle qu'elles ne modifient pas le caractère exclusivement civil de la Société. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société..
*Date de commencement d'activité :* 30 septembre 2026.